

la **vie** des communautés religieuses

Le Deuxième Concile du Vatican



(Numéro Spécial)

JANVIER 1962

la VIE des communautés religieuses

- Revue publiée par les RR.PP. Franciscains de la Province St-Joseph au Canada, paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 32 pages;
- La Direction est assurée par un groupe de professeurs au cléricat théologique franciscain de Rosemont (Montréal) :
R.P. Alonzo-M. Hamelin, O.F.M.,
Lecteur en Théologie Morale
R.P. M.-Cantius Matura, O.F.M.,
Lecteur en Écriture Sainte
R.P. Lorenzo Boisvert, O.F.M.,
Lecteur en Théologie Dogmatique.
- Tout ce qui concerne la Revue (envoi de manuscrits, consultations, service bibliographique, administration) doit être adressé à :

La VIE des Communautés Religieuses
5750, Boul. Rosemont
Montréal - 36

Tél.: CL 9-6911

PRIX DE L'ABONNEMENT : \$2.75

Les abonnements commencent en JANVIER et
tout changement d'adresse est accompagné de
la somme de 25 cents.

Nihil Obstat :

R.P. Emmanuel Boisvert, O.F.M.

R.P. Hippolyte Baril, O.F.M.

15 décembre 1961

Chaque auteur porte la responsabilité de ses articles

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Poste, Ottawa.

la VIE des communautés religieuses

Vol. 20, N° 1

Janvier 1962

préliminaires

La V.C.R. est heureuse d'offrir à ses Lecteurs un numéro d'informations sur le IIe Concile du Vatican. Le concile se prépare; ce qu'il sera exactement, nul ne le sait encore, mais déjà les esprits sont tournés vers lui et tous en attendent beaucoup. Il suffit d'ouvrir les revues et les journaux pour s'en convaincre. Ce sera, nul n'en doute, un événement sans précédent et réclamant un immense labeur de la part de ceux qui en sont chargés.

Mais si le Concile est d'abord l'affaire de la Hiérarchie, c'est-à-dire du Pape et des Évêques, les Pères du Concile, si c'est l'affaire des éminents docteurs et théologiens dont s'est entourée la Hiérarchie ecclésiastique, c'est aussi notre affaire à nous, religieux. Un aspect de la préparation que l'on a facilement tendance à oublier, c'est précisément que le concile est un événement qui concerne tous les catholiques, clers, laïcs et religieux, et qui, de ce fait, doit être préparé par tous, chacun à son poste de responsabilité.

La Commission Centrale et les Commissions particulières travaillent avec ardeur à l'élaboration et à la rédaction des projets à présenter au Pape; mais il y a un travail à accomplir avec encore plus de sollicitude et qui incombe à ceux qui veulent penser et vivre avec l'Église, en participant, dans des dispositions d'esprit plus largement ouvertes, à ses grands événements. Le Concile aura en effet l'efficacité rénovatrice que le Saint-Père ne cesse de souhaiter, dans la mesure où, dès maintenant, tous les catholiques, et nous religieux en particulier, feront leurs ses objectifs primordiaux. Le Concile ne pourra pas agir comme une force simplement extérieure, à travers la présentation de nouvelles constitutions et de nouveaux décrets; il doit devenir, dès maintenant et durant les mois plus ou moins nombreux qui le précèdent, un ferment qui stimule chez tous un renouvellement de vie. Le Saint-Père est à ce sujet aussi explicite que possible lorsqu'il dit : "Nos activités et nos études en vue de la pleine réussite du

Concile pourraient se révéler vaines, si cet effort collectif de sanctification manquait d'unanimité et de décision".

Le présent numéro a particulièrement en vue de renouveler notre ardeur à cette préparation. Il n'apportera sans doute pas de précisions nouvelles sur le Concile; il ne veut même faire aucune réclamation particulière touchant les futures décisions à prendre. Préparé en collaboration, par l'équipe des professeurs du cléricat théologique franciscain de Montréal, il se présente comme une simple information sur le travail incommensurable qui se fait actuellement dans l'Église.

C'est donc dans cet esprit qu'il faut aborder ces pages. C'est dans cet esprit également que chaque numéro de la revue donnera dorénavant une brève chronique des travaux qui se font à Rome touchant le Concile. Puissent ces pages éveiller votre ardeur et vous faire communier toujours plus intimement à la pensée du Père commun de tous les fidèles, sa Sainteté Jean XXIII !

* * *

Concernant le Concile vous pourrez lire dans ce numéro de la revue :

<i>Ce qu'est un Concile œcuménique</i> (Hippolyte BARIL, O.F.M.)	3
<i>Le genèse du présent Concile</i>	6
<i>Le Concile et la vie chrétienne</i> (Alonzo-M. HAMELIN, O.F.M.)	10
<i>Le Concile et l'universalité de l'Église</i> (Walter BÉDARD, O.F.M.)	17
<i>Le Concile et la liturgie</i> (Médard ANDRÉ, O.F.M.)	20
<i>Le Concile et l'unité</i> (Lorenzo BOISVERT, O.F.M.)	23
<i>Les Chrétiens séparés en face du Concile</i> (M.-Cantius MATURA, O.F.M.)	28
<i>L'attitude des religieux devant le Concile</i> (J.-Hermann POISSON, O.F.M.)	33
<i>En guise de conclusion</i>	37
<i>A votre service</i>	38
<i>Pour vos lectures</i>	39

ce qu'est un concile oecuménique

On a parlé récemment du prochain Concile comme des États Généraux de l'Église. Cette expression imagée, qui compare le Concile à ces assemblées où siégeaient les représentants de toute la nation, i.e. du clergé et de la société civile, risque de créer des ambiguïtés. Elle ne prétend pas à la précision théologique et n'a qu'une valeur littéraire. Il nous faut exposer une notion plus précise.

Le vrai concept

On trouve parfois cette définition qui est d'ailleurs assez exacte : le Concile œcuménique est "la réunion solennelle des évêques de toute la terre, sur la base de la convocation et sous l'autorité et la direction du pape, dans le but de délibérer en commun sur les affaires générales de l'Église et de légiférer à ce sujet".

Dans cette définition, on ne mentionne que les évêques (sous-entendu, les évêques résidentiels) car ils ont de droit divin le rôle d'enseigner et de légiférer et par conséquent, dans une réunion universelle qui doit s'occuper des affaires de l'Église, ce sont eux d'abord qui doivent être convoqués. D'après le droit actuel cependant(1), on invite aussi certains autres détenteurs du pouvoir de juridiction qui, eux aussi, avec les évêques résidentiels, prennent des décisions sur des questions de foi et de discipline. Ce sont les cardinaux même non évêques, les patriarches, les archevêques et évêques titulaires (qui peuvent être invités mais ne le sont pas automatiquement par une disposition du droit), les abbés primats et les abbés supérieurs généraux des congrégations monastiques, les supérieurs généraux des Ordres exempts et les abbés et prélats ayant leur propre secteur de juridiction. Par contre, les théologiens et les canonistes qui accompagnent les évêques n'ont que voix consultative (au moins dans le droit actuel). Rien n'est spécifié à propos des laïcs, mais rien ne s'opposerait à ce que le Souverain Pontife les invite à titre de consultants ou informateurs.

Le Concile œcuménique possède un pouvoir suprême sur l'Église. Il est l'expression la plus parfaite du magistère et de la juridiction confiée par le Christ à son Église. Il est, selon la formule reçue, le

magistère extraordinaire et peut promulguer des définitions dogmatiques infaillibles. Mais pour que tout cela soit valide, il faut qu'il y ait unanimité morale autour du Souverain Pontife. D'ailleurs, il n'y a pas de Concile œcuménique authentique sans que celui-ci soit présidé et dirigé par le Pape, qui pourtant peut se faire remplacer par des légats. De même, la confirmation des décrets par le Souverain Pontife est une condition indispensable pour leur validité. Le Concile n'est donc pas un simple congrès de théologie, mais une réunion solennelle revêtue de l'autorité dont le Christ a doté le Collège Apostolique pour enseigner et gouverner le peuple chrétien.

Le but des conciles

On ne peut définir un Concile œcuménique sans entrer quelque peu dans les motifs qui le font convoquer. Nous avons dit plus haut que le Concile traite des affaires générales de l'Église. Quelles sont donc les grandes questions traitées par un Concile œcuménique ? Un Concile pourrait se réunir pour traiter un nombre restreint de questions. De nos jours, où il existe tant de problèmes connexes, il est presque impossible d'en aborder un sans toucher à tous les autres. Pour se faire une idée des grands sujets abordés par un Concile et qui valent pour tous les temps, il n'est rien de mieux que de citer Pie IX dans sa lettre *Aeterni Patris* du 29 juin 1868 par laquelle il convoquait les Pères du Concile du Vatican. "Lorsqu'ils l'ont jugé opportun, surtout dans les temps de grandes perturbations et de calamités pour notre très sainte religion et la société civile, les souverains pontifes n'ont pas négligé de convoquer des conciles généraux, afin que, agissant avec les évêques de tout l'univers catholique, que l'Esprit Saint a établis pour régir l'Église de Dieu, conseils et force mis en commun, ils adoptassent dans leur prévoyance et leur sagesse les moyens les plus propres à procurer principalement la définition des dogmes de la foi, à écraser les erreurs généralement répandues, à défendre, éclairer et développer la doctrine catholique, à protéger et à relever la discipline ecclésiastique, et à corriger les mœurs chez les peuples qu'envahit la corruption... Nous avons jugé opportun de réunir tous nos Vénérables Frères les évêques de tout l'univers catholique appelés à partager notre sollicitude"(2).

(1) *Code de Droit Canonique*, cc. 222-229.

(2) *Acta et decreta Conc. Vatic.*, VII, col.2.

Et le Souverain Pontife continuait par ces lignes que l'on croirait écrites pour le prochain Concile : "Ce Concile devra examiner avec le plus grand soin et déterminer ce qu'il convient de faire, surtout en ces temps si durs, principalement pour la plus grande gloire de Dieu, l'intégrité de la foi, la beauté du culte divin, le salut éternel des hommes; pour la discipline du clergé et séculier et son instruction salubre et solide; pour l'observance des lois ecclésiastiques, la réforme des mœurs, l'éducation chrétienne de la jeunesse, la paix commune et la concorde universelle. Il faudra aussi travailler de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Église et de la société civile; à ramener dans le droit sentier de la vérité, de la justice et du salut, les malheureux égarés; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salubre acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'empire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la probité, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes se fortifient et fleurissent pour le plus grand bien de l'humanité"(3).

Hippolyte BARIL, O.F.M.

Professeur de Théol. Dogmatique.

(3) *Ibid.*

la genèse du présent concile

Que de chemin parcouru depuis que Sa Sainteté Jean XXIII a parlé pour la première fois de reprendre effectivement les travaux du Concile du Vatican. Sans doute, depuis 1870, les papes ont plus d'une fois pensé au Concile. En 1922 déjà, dans sa première encyclique, *Ubi Arcano Dei*, Pie XI écrivait : "Nous n'osons point nous résoudre à procéder sans délai à la reprise du concile œcuménique ouvert par le très saint pape Pie IX qui ne mena à terme qu'une partie, fort importante d'ailleurs, de son programme. Le motif de notre hésitation est que nous voulons, comme le célèbre guide des Israélites, attendre dans l'attitude suppliante de la prière, que Dieu, bon et miséricordieux, nous manifeste plus clairement sa volonté".

En attendant cette inspiration divine, Pie XI, quelque temps après, fait reprendre les Actes du Concile du Vatican et charge quelques théologiens de préparer une reprise éventuelle des travaux.

Chez Pie XII, le désir d'un nouveau concile, ou d'une reprise du précédent, est plus explicite encore puisque, selon le cardinal Tardini, il avait mis en œuvre "la préparation du concile œcuménique, à laquelle, sous ses ordres, travaillait depuis plusieurs années un groupe choisi de savants ecclésiastiques".

Enfin le 25 janvier 1959, S.S. Jean XXIII annonçait la tenue de ce concile. Depuis, presque quotidiennement, en toute occasion, le pape parle de cet extraordinaire projet. Selon son propre témoignage, il lui est venu à l'esprit comme une inspiration soudaine alors qu'il préparait la célébration du 25 janvier à Saint-Paul-hors-les-Murs. Les cardinaux accueillirent l'idée comme "l'expression de la volonté divine" et depuis le projet s'est précisé. Après avoir annoncé aux cardinaux le 30 mai 1960 son intention de constituer neuf commissions et un secrétariat particulier, Sa Sainteté crée de fait, le 5 juin suivant, par son *Motu proprio*, dix commissions et trois secrétariats. Entre temps, ayant pris l'avis de ses conseillers, la nécessité lui eut apparue plus urgente de créer une commission des laïcs et un secrétariat des moyens modernes de diffusion. Aujourd'hui de nouvelles sous-commissions sont venues s'ajouter à la première organisation.

Voici en gros plans la constitution de ces commissions(1) :

COMMISSION CENTRALE : *Président* : S.S. Jean XXIII. *Secrétaire* : S. Exc. Mgr. Felici. *Membres* : 60 cardinaux, 5 patriarches, 33 archevêques et évêques, 4 généraux d'Ordre. *Conseillers* : 1 cardinal, 15 évêques, 5 prélats, 6 religieux.

COMMISSION THÉOLOGIQUE : *Président* : S. Em. le Card. A. Ottaviani. *Secrétaire* : R.P.S. Tromp, S.J. *Membres* : 12 évêques, 9 prélats, 2 prêtres séculiers et 9 religieux. *Consulteurs* : 6 prélats, 3 prêtres séculiers, 23 religieux.

COMMISSION DES ÉVÊQUES ET DU GOUVERNEMENT DES DIOCÈSES : *Président* : S. Em. le Card. M. Mimmi (décédé). *Secrétaire* : Mgr J. Cawlina. *Membres* : 17 évêques, 1 prélat, 1 prêtre séculier, 1 religieux. *Consulteurs* : 11 évêques, 1 prélat, 8 religieux.

COMMISSION DE LA DISCIPLINE DU CLERGÉ ET DU PEUPLE CHRÉTIEN : *Président* : S. Em. le card. P. Ciriaci. *Secrétaire* : R.P. C. Berutti, O.P. *Membres* : 9 évêques, 8 prélats, 1 prêtre séculier, 9 religieux dont un frère. *Consulteurs* : 9 évêques, 3 prélats, 2 prêtres séculiers, 9 religieux.

COMMISSION DES RELIGIEUX : *Président* : S. Em. le Card. V. Valeri. *Secrétaire* : R.P. J. Rousseau, O.M.I. (canadien). *Membres* : 3 évêques, 1 prêtre d'Institut séculier, 17 religieux dont 1 frère. *Consulteurs* : 2 évêques, 2 prélats, 22 religieux, 1 prêtre d'Institut séculier.

COMMISSION DE LA DISCIPLINE DES SACREMENTS : *Président* : S. Em. le Card. A. Masella. *Secrétaire* : R.P. R. Brigador, S.J. *Membres* : 6 évê-

ques, 6 prélats, 2 prêtres séculiers, 5 religieux. *Consulteurs* : 5 évêques, 3 prélats, 7 religieux.

COMMISSION DES ÉTUDES ET SÉMINAIRES : *Président* : S. Em. le Card. G. Pizzardo. *Secrétaire* : R.P. A. Mayer, O.S.B. *Membres* : 14 évêques, 8 prélats, 3 prêtres séculiers, 8 religieux, 1 laïc.

COMMISSION POUR LES MISSIONS : *Président* : S. Em. le Card. G. Pierre XV Agagianian. *Secrétaire* : S. Exc. Mgr. D. Mathew. *Membres* : 7 évêques, 1 prélat, 15 religieux. *Consulteurs* : 3 évêques, 3 prélats, 2 prêtres séculiers, 17 religieux.

COMMISSION DES ÉGLISES ORIENTALES : *Président* : S. Em. le Card. A. Cicognani. *Secrétaire* : R.P. Welykyi, Basilien. *Membres* : 14 évêques, 2 prélats, 10 religieux. *Consulteurs* : 1 évêque, 3 prélats, 6 séculiers, 17 religieux.

COMMISSION POUR L'APOSTOLAT DES LAÏCS : *Président* : S. Em. le Card. F. Cento. *Secrétaire* : Mgr. A. Glorieux. *Membres* : 11 évêques, 13 prélats, 3 prêtres séculiers, 7 religieux. *Consulteurs* : 10 évêques, 2 prélats, 2 prêtres séculiers, 5 religieux.

COMMISSION DE LA LITURGIE : *Président* : S. Em. le Card. G. Cicognani. *Secrétaire* : R.P. A. Bugnini, Lazariste. *Membres* : 7 évêques, 7 prélats, 3 prêtres séculiers, 5 religieux. *Consulteurs* : 5 évêques, 3 prélats, 10 prêtres séculiers, 15 religieux.

COMMISSION DU CÉRÉMONIAL : *Président* : S. Em. le Card. Tisserant. *Secrétaire* : S. Exc. Mgr B. Nardone. *Membres* : 4 évêques.

(1) Dans ces rapports nous avons noté les désignations faites jusqu'à date. D'autres nominations ont pu être faites depuis.

SECRÉTARIAT DES MOYENS DE DIFFUSION DE LA PENSÉE : *Président* : S. Exc. Mgr O'Connor. *Secrétaire* : Mgr Al Deskur. *Membres* : 6 évêques, 5 prélats, 5 religieux. *Consulteurs* : 7 évêques, 6 prélats, 2 prêtres séculiers, 5 religieux.

SECRÉTARIAT POUR L'UNION DES CHRÉTIENS : *Président* : Son Em. le Card.

A. Bea. *Membres* : 6 évêques, 2 prélats, 4 religieux. *Consulteurs* : 3 prélats, 5 prêtres séculiers, 8 religieux.

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF : *Président* : S. Em. le Card. A. di Jorio. *Secrétaire* : Mgr S. Guerri. *Membres* : 3 prélats, 7 laïcs.

Ayant la vive conscience de répondre à une injonction divine par cette convocation œcuménique, le Saint-Père met tout en œuvre pour obtenir dans les travaux de préparation le maximum d'efficacité et de célérité. Les diverses commissions se sont mises ardemment à l'œuvre. Chaque organisme a travaillé dans le domaine de sa compétence et maintenant, c'est à la Commission Centrale de poursuivre son œuvre.

Instituée, comme les autres organismes préparatoires, le jour de la Pentecôte 1960, elle a pour tâche, ainsi que l'a précisé Jean XXIII, de suivre et de coordonner les travaux des diverses commissions dont elle rapportera les conclusions, afin de permettre à Sa Sainteté d'établir les sujets à traiter au Concile œcuménique. Présidée par le Saint-Père lui-même, la Commission Centrale est la plus importante de toutes les commissions préparatoires.

Une légitime curiosité nous pousserait à vouloir connaître tout ce qui s'est passé et se passe actuellement au cours de ces réunions. Mais, tous ceux qui sont chargés de ces études sont tenus à un strict secret, en raison même de leur charge; de telle sorte que la plus grande partie de ces travaux nous est totalement inconnue. On a parlé de "Rideau de fumée", de "Muraille de Chine", pour décrire ce secret⁽²⁾. Les informateurs ont peut-être quelques raisons à leur point de vue, puisque nous sommes tous de l'Église et que nous sommes intéressés de savoir ce qui se passe là-bas. Mais il faut comprendre aussi "qu'un amour du silence, un certain tact et un respect mutuel constituent le précieux ornement des études et des rencontres", comme le disait discrètement le Pape.

Il reste néanmoins que les rapports des travaux de la Commission Centrale sont plus détaillés. Nous aurons à en analyser quelques-uns

(2) Cf. *Informations Cath. Internationales*, n.146 (1961) p.5.

dans les pages suivantes. Les rapporteurs ont déjà noté les trois caractéristiques des diverses réunions qui se sont tenues(3). L'universalité de l'Église est une des notes dominantes de ces séances. On y sent battre le cœur de la catholicité qui respecte mœurs, langues, traditions variées, toutes cependant fondues dans une foi unique, une seule volonté d'amour et d'union au Saint-Siège.

Une autre note est celle de la pérennité : tout parle des siècles passés de l'Église, des autres Pontifes qui ont vécu en des époques lointaines, des autres Conciles, en particulier du 1er Concile du Vatican. L'on sent nulle discontinuité entre hier et aujourd'hui, mais une évolution continue, méthodique, vitale qui absorbe le meilleur du temps présent tout en conservant intact le meilleur du passé.

Une troisième caractéristique de ces assemblées est la liberté d'expression. L'Église a appelé des quatre points cardinaux ses représentants les plus qualifiés pour qu'ils parlent, pour que chacun d'entre eux apporte la contribution de ses propres expériences, pour qu'ensemble ils étudient les formes les meilleures en vue d'adapter la vérité et les principes qui ne changent pas aux besoins des hommes et des temps qui changent. Et les voix dans cette assemblée autorisée s'élèvent calmes et sereines, pour présenter des propositions, pour expliquer des questions substantielles, illustrer des situations et des problèmes.

Plus que jamais la catholicité de l'Église sera visible au IIe Concile œcuménique du Vatican, non seulement dans la célébration des cérémonies auxquelles participent des peuples de toutes langues et races, mais aussi dans l'étude de problèmes à travers lesquels se reflètent les difficultés et les espérances de l'Église dans le monde entier.

Le matin de Noël, Sa Sainteté a promulgué la Constitution Apostolique portant indiction et convocation du II Concile Oecuménique du Vatican (*Sacrum Oecumenicum Vaticanum II*). Le document commence par ces mots : *Humanæ Salutis* (Pour la santé de l'humanité). Il ne porte pas encore la date exacte de l'ouverture du Concile; on le prévoit cependant pour l'année en cours. Ce sera le 21ième de l'histoire de l'Église.

(3) Voir : *Osservatore Romano*, édition française. 17 novembre 1961.

le concile et la vie chrétienne

Qu'est-ce que la vie chrétienne peut attendre du Concile ? Beaucoup. Le travail des commissions s'avère immense et les sujets à discuter ne manquent pas. Le premier rôle revient sans doute à la Commission Théologique, mais pas uniquement, puisque d'autres commissions viennent s'y joindre comme celle de la discipline du clergé et du peuple chrétien, la Commission des religieux, la Commission des sacrements.

D'après les rapports qui ont déjà été fournis par la Commission Centrale, d'après les besoins les plus urgents de l'Église réclamés par les conjonctures nouvelles du monde moderne, essayons de déterminer quels points de la morale chrétienne seront mis en évidence. Nous distinguons les trois aspects principaux de la vie de l'Église : la vie du peuple chrétien, la vie sacerdotale et la vie religieuse.

La vie du peuple chrétien

Nous pouvons dire immédiatement que le prochain Concile devra présenter une morale qui correspond mieux aux exigences, à la sensibilité et aux tendances des hommes d'aujourd'hui. Nous devons admettre que l'évolution rapide des temps modernes a changé énormément la face du monde industriel; le principe d'autorité dirigeant les peuples a fait place au principe démocratique où chacun devient de plus en plus conscient de ses responsabilités; l'esprit individuel disparaît pour devenir un esprit universel, ouvert aux dimensions du monde.

La justice sociale sera un des sujets les plus attentivement discutés. Il s'avère de plus en plus important de choisir pour la vie publique les hommes les plus adaptés, de les assister et de les contrôler. Nous allons dans tous les pays, le nôtre y compris, vers une socialisation de plus en plus poussée. Un peuple qui ne porterait pas toute sa préoccupation à choisir ses dirigeants dans le seul intérêt commun et non pour ses avantages personnels se rendrait coupable en somme d'une injustice sociale dont très vite il aurait à se repentir.

Un autre secteur mérite d'être considéré : l'économie. Nous nous permettons une seule réflexion sur la prédominance des valeurs religieuses et surnaturelles en face des valeurs purement économiques.

Certes même les hommes du moyen-âge avaient le péché originel; indubitablement ils étaient portés à sous-estimer les valeurs spirituelles aux dépens des valeurs matérielles. Il est tout de même remarquable aussi combien les valeurs spirituelles, célestes et surnaturelles conservaient sur eux une grande influence; elles faisaient partie de leur conception de vie.

Mais la situation a changé avec l'avènement de la révolution commerciale et industrielle, la course effrénée à la richesse et aux gains. Depuis lors la production est devenue le souci constant de chacun. Pour pouvoir produire toujours plus, il faut vendre toujours plus; pour pouvoir vendre toujours plus, il faut susciter du côté de l'acheteur des besoins toujours plus profonds, des désirs toujours plus ardents. Malheureusement en suscitant des désirs nouveaux, des besoins jusque là inexistants, on rend l'homme aussi plus malheureux. Nous avons sans doute un peu simplifié, mais la réalité est proprement ainsi. La production absorbe tout; sa recherche élimine toute autre valeur y compris les valeurs surnaturelles et les valeurs religieuses.

On comprend dès lors l'urgent besoin de réaffirmer vigoureusement la prédominance des valeurs spirituelles, religieuses et surnaturelles. Il faut que le peuple chrétien se souvienne de la valeur instrumentale de la production; il faut avoir présent à l'esprit que le progrès doit comporter aussi une augmentation de temps libre à la disposition de l'homme pour qu'il ait la possibilité de l'employer à l'avantage de son âme et de l'éternité.

Le Concile promulguera-t-il de nouvelles lois? C'est possible. Il est plus probable cependant qu'il insistera sur les valeurs fondamentales que certaines lois anciennes, trop littéralement observées, nous ont fait perdre, en raison d'un changement radical de vie. Prenons, l'exemple du repos dominical. Dans un monde comme le nôtre qui connaît le repos hebdomadaire et les congés payés, il semble opportun d'insister davantage sur la subordination de l'idée du repos à celle de la consécration du *Jour du Seigneur*. Dès lors la discipline juridique ne devrait plus porter seulement sur l'abstention d'œuvres serviles ou le corps a plus de part que l'esprit, mais sur l'abstention de toutes occupations habituelles empêchant le corps et l'esprit de se consacrer véritablement au service de Dieu.

Certaines lois pénitentielles, sûrement destinées à nous faire pratiquer la mortification, ont pris aussi un aspect juridique qui frise le

mécanisme. L'Église a fixé l'aspect pénitentiel de sa législation sur le jeûne à jours déterminés et sur le maigre le vendredi. Cette loi s'avérait efficace dans d'autres conditions de vie, alors que chacun pouvait manger chez soi. Mais aujourd'hui, où une grande partie de la population se nourrit en dehors du foyer, où l'on fait la moue devant des prescriptions pointilleuses, la loi risque de tomber en désuétude; de fait, l'Église a concédé plusieurs dispenses qui annulent pratiquement cette loi pénitentielle.

Il n'y a évidemment pas à remettre en question le principe de la pénitence. C'est un précepte évangélique de tous les temps et de toutes les époques. Pour réagir contre les tendances eudonistes de notre époque, la nécessité de la mortification doit être rappelée fortement, mais d'abord sous son aspect fondamental de participation aux souffrances rédemptrices du Christ, et par la nécessité de traduire cette participation par des actes de pénitences plus variés et plus personnels.

La vie sacerdotale

Du 7 au 17 novembre la Commission Centrale du Concile étudiait déjà différents points particuliers touchant la vie sacerdotale : provision, réunion et division des paroisses, devoir des curés, administration des biens ecclésiastiques, archives, bibliothèques et trésors artistiques, autant de sujets qui feront sans doute l'objet de décrets particuliers lors du Concile. Nous abordons quelques-uns de ces thèmes d'après les rapports présentés dans l'*Osservatore Romano*.

L'un des problèmes les plus vitaux et réclamant une solution d'extrême urgence dans le monde catholique d'aujourd'hui est sans nul doute celui de la répartition du clergé. Le sujet a fait l'objet d'études en plusieurs congrès au cours des dernières années. Quand on sait que la proportion varie de 500 à 11,000 catholiques pour un prêtre, on ne peut que rester songeur. Devant une telle situation, nous revient spontanément sur les lèvres la prière de Jésus demandant d'envoyer des ouvriers à sa moisson. Mais il faut encore songer au moyen pratique immédiat de répartir le clergé actuel pour faire face aux exigences toujours croissantes des régions manquant d'une instruction suffisante et d'assistance religieuse(1).

(1) Voir : *Osservatore Romano*, éd. franç., 17 novembre 1961.

La réunion du 12 novembre revêtait une importance particulière en raison du sujet traité : celui de la sainteté sacerdotale. Le Concile de Constantinople, en 381, a défini la sainteté de l'Église(2). Et l'Église demeure sainte, même si certains de ses membres sont bien éloignés de la sainteté. Car la sainteté de l'Église dépend de son institution divine et de la mission, qui est la sienne, de conduire à la perfection ceux qui se montrent dociles à son égard. Cela n'empêche pas, au surplus, que tous les fidèles ressentent l'obligation, inhérente à leur baptême, d'être saints. A plus forte raison la sainteté devrait-elle être la qualité la plus resplendissante du prêtre. Le Droit canonique le lui rappelle d'ailleurs : "Les prêtres doivent mener une vie intérieure et extérieure plus sainte que celle des laïcs et toujours être pour ceux-ci un exemple dans l'exercice des vertus et des bonnes œuvres"(3).

Il arrive parfois que les informateurs donnent plus de relief à des questions marginales, telles que celle du costume. Les vraies questions de fond sont autres : par exemple, la vie intérieure du prêtre, l'exercice des vertus ascétiques, la fidélité aux promesses de son sacerdoce. La réalité authentique et la grandeur du prêtre ne résident pas dans la forme de l'habit, même si celui-ci est saint. Elles sont dans la recherche constante d'une vie chaque jour plus sainte, avant tout dans la pratique de l'obéissance, de la chasteté, du détachement des biens terrestres, nonobstant l'appel insistant du monde au milieu duquel il vit et les pièges moraux qui l'entourent de toutes parts.

Certes le travail de la Commission Centrale, en ce 12 novembre, n'était pas de décider de nouvelles réformes radicales. Elle étudiait en profondeur les moyens spirituels les plus aptes à faire poursuivre par le prêtre, toujours plus courageusement, le chemin qui conduit à la sainteté, alors qu'il vit dans un monde qui présente tant d'aspects païens et qui, en dépit de tout, doit être conquis au Christ(4).

La vie religieuse

Nous avons mentionné, en gros plans, la formation d'une commission spéciale chargée d'étudier les problèmes de la vie religieuse. Le choix des membres de la Commission s'est effectué dans sa presque

(2) DENZINGER, *Enchiridion Symbolorum*, n.86.

(3) Canon 124.

(4) Voir : *Osservatore Romano*, éd. franç., 17 nov. 1961.

totalité parmi les religieux. Les cinq évêques désignés appartiennent aussi à une communauté.

Plusieurs religieux ont été appelés dans la Commission en raison des charges importantes qu'ils ont exercées ou exercent encore dans leur communauté. D'autres sont particulièrement préparés, en raison de leurs travaux, pour traiter des problèmes spécifiques des grands ordres religieux, des communautés de femmes, des instituts séculiers. Un grand nombre de ces membres et consultants ont de surcroît une solide connaissance du droit canonique. Ainsi les diverses mentalités et les principales expériences de la vie religieuse sont représentées, assurant la plus grande chance de succès aux délibérations.

Différents sujets sont susceptibles de retenir l'attention comme celui de la prolifération des instituts semblables, de l'adaptation des communautés aux nouvelles conditions de vie, du travail des moniales. Le problème des vocations religieuses fera sans doute aussi l'objet de nouvelles discussions. Le récent congrès international des vocations, tenu à Rome du 10 au 16 décembre dernier, laisse tout augurer dans ce sens.

Une question, très actuelle celle-là, sera aussi débattue vraisemblablement, celle du costume religieux. Jusqu'ici le port de l'habit civil s'est répandu, mais toutes les communautés ont dû opter pour le "clergy man" des prêtres séculiers, ou, du côté des Frères, l'habit noir et la cravate noire remplaçant le col romain. L'uniformation de l'habit extérieur sera-t-elle maintenue, alors que la législation actuelle de l'Église exige de toute communauté, institut et congrégation, un costume distinctif ? Des rumeurs circulent même concernant "la robe de sortie" des religieuses. Ce serait, croyons-nous, téméraire de trop prêter l'oreille à ces bruits.

Depuis quelques années, une orientation nouvelle se dessine au sein des communautés religieuses : celle du groupement des instituts tant sur le plan vertical en conseil des supérieurs majeurs, que sur le plan horizontal de leurs apostolats particuliers. Les premières applications se sont montrées fructueuses ; déjà trente-trois pays au moins jouissent de ces organisations. De ce nombre, il faut compter le Canada avec la Conférence Religieuse Canadienne (C.R.C.) dont le R.P. Herménégilde Charbonneau, O.M.I., est le secrétaire permanent.

Ces rassemblements débordent aujourd'hui les cadres religieux, pour assurer une coopération plus active avec le clergé séculier sur le plan pastoral. De là un nouveau problème surgit, plus crucialement actuel qu'il ne l'a jamais été dans le passé, celui de l'exemption. Comme il appartient à l'évêque de diriger et d'orienter la pastorale, la question de l'harmonisation du travail des religieux avec l'autorité épiscopale très certainement a été discutée par la Commission et sera présentée au Concile.

Quoi qu'il en soit de l'importance de ces problèmes particuliers, il ne faudrait sans doute pas oublier le sujet capital qui reviendra sûrement au cours des discussions : la nature de la vie religieuse elle-même. Devant les conceptions plus ou moins naturalistes, même rationalistes, qui circulent aujourd'hui, il n'est pas douteux qu'on insistera sur le caractère consécrationnaire de la vie religieuse. Le religieux, pour atteindre la vie parfaite, doit modeler sa vie sur l'Évangile, notamment sur les conseils que concrétisent les trois vœux de religion. Il oppose ainsi un frein à la triple concupiscence pour se consacrer davantage au service de Dieu et s'attacher à vivre le plus possible à l'image du Christ.

Cette vie de consacré a de plus une valeur incommensurable d'exemple. Elle est une continuelle invitation pour le chrétien à la pratique du même évangile, des mêmes conseils, bien que d'une façon différente. Or de cet exemple le monde a besoin ; il a besoin d'un témoignage de renoncement pour l'aider à combattre cette convoitise de plus en plus envahissante des biens matériels. Une fidélité accrue à l'esprit de pauvreté, même dans l'humble acceptation des nouvelles structures de la vie moderne, rendra le religieux plus apte à se mettre au service de ses frères.

Le religieux doit également renouveler ses convictions surnaturelles au sujet de l'obéissance. De nos jours, la tentation est forte de vouloir user de plus de liberté pour les œuvres apostoliques et de considérer l'obéissance évangélique d'une façon trop naturaliste. Il ne s'agit certes pas d'une servitude, mais d'une obéissance entièrement filiale, basée sur l'amour ; d'une obéissance qui guide le religieux dans ses activités apostoliques au service de l'Église. Encore là, le religieux empêchera par son exemple l'humanité de courir vers sa perte par un défi de plus en plus grand envers toute autorité.

Enfin le religieux offre à tous l'exemple total de la chasteté parfaite, rappelant la possibilité et la nécessité pour tout chrétien de pratiquer la vertu de chasteté. Ce n'est certes pas un regard haineux qu'il lance vers tout ce qui a trait au sexe et à l'amour humain, pas plus que sa pauvreté lui fait dédaigner les biens de la terre, mais c'est un renoncement volontaire pour une consécration plus parfaite à Dieu, et une affirmation de l'existence d'un Amour plus grand encore que l'amour conjugal.

Toutes ces vérités, certes, nous les connaissons déjà. Les derniers documents du magistère de l'Église les ont cent fois répétées. Mais précisément, même nous, religieux, nous nous habituons à ces répétitions et la voix du Pape se perd souvent à travers nos préoccupations trop humaines et nos rationalisations trop souvent prises pour des inspirations. La voix du Concile saura sans doute mieux réveiller les convictions surnaturelles qui nous ont guidés vers la consécration totale de nous-mêmes au jour de notre profession religieuse.

Alonzo-M. HAMELIN, O.F.M.

Professeur de Théol. Morale

le concile et l'universalité de l'église

"L'œuvre du nouveau Concile, a déclaré le Souverain Pontife, est toute ordonnée à rendre la splendeur au visage de l'Église de Jésus." Le Concile doit "présenter au monde l'Église de Dieu dans sa vigueur permanente..., offrir un merveilleux spectacle de vérité, d'unité, de charité." Soulignons le mot unité.

Mais quels sont les traits dominants de ce monde auquel l'Église doit apparaître dans toute sa splendeur ? Le Cardinal Frings, archevêque de Cologne, dans un récent discours à Gênes, en a signalé quatre, précisément en parlant du Concile : notre monde d'aujourd'hui se caractérise par l'unité du genre humain, l'expérience technique, la foi dans la science, les idéologies. Analysant le premier élément, l'unité du genre humain, le Cardinal Frings trouve que cette situation offre à l'Église "des possibilités nouvelles pour son universalisme : n'appartenant à aucun peuple, elle peut efficacement remplir sa mission de paix qui fond les peuples dans une unité supérieure, tout en restant ouvertes aux exigences de chacun d'eux"(1).

Pour exprimer et proclamer au monde son universalisme, l'Église a été dotée par son Fondateur de plusieurs moyens. Parmi ceux-là il y a la vie religieuse. Car, parmi ses autres fonctions, la vie religieuse a, par sa nature même, celle d'être témoin de l'unité et de l'universalisme de l'Église. D'autres secteurs dans l'Église ont d'autres vocations. Aux laïcs, par exemple, relève d'accomplir la *consecratio mundi*(2), vocation rappelée dernièrement avec instance par S.S. Jean XXIII, dans son encyclique *Mater et magistra*. Mais la vocation spéciale des religieux est autre.

L'Église, par sa constitution même, est à la fois universelle et locale, transcendante et immanente, Cité de Dieu et cité des hommes. Les deux aspects se trouvent bien dans chacun des éléments de l'Église. C'est l'Église universelle qui représente plus particulièrement (non pas exclusivement) le côté transcendant, le côté Cité de Dieu, le côté divin. Et c'est son chef, le Souverain Pontife, qui personnifie cette universalité, lui dont un des titres officiels est *Catholicae Ecclesiae Episcopus*, évêque de l'Église catholique(3). D'autre part, c'est l'Église locale, le

(1) *Osservatore Romano*, éd. française, 1 décembre 1961.

(2) S.S. Pie XII, au Deuxième Congrès mondial pour l'Apostolat des laïques; cf. *A.A.S.* (1957) 927.

(3) Titre dont s'est servi Pie XII, par exemple, en proclamant l'Assomption; cf. *A.A.S.* (1950) 771.

diocèse qui représente plus particulièrement (ici encore, non exclusivement) l'Église comme régionale, immanente, cité des hommes. Et c'est l'évêque local, l'Ordinaire du lieu qui rend visible et "récapitule" cette régionalité de l'Église. Toujours il ne s'agit pas de fonctions exclusives, mais de spécialisations. L'évêque local aussi, en communion avec le Souverain Pontife et les autres évêques du monde catholique, a une réelle fonction et responsabilité vis-à-vis de l'Église universelle. Mais sa fonction spécifique demeure celle d'être chef d'une église locale, laquelle a des frontières délimitées et des activités propres.

Nous avons dit que le religieux représente plus spécialement l'aspect universaliste de l'Église et par là même son côté divin. Comment cela ? D'abord par le fait qu'il appartient à un des "états" canoniques "de perfection".

Il n'est pas nécessaire d'expliquer ici que cette désignation technique n'implique pas que ses membres sont personnellement parfaits, ou que ceux qui sont dans un autre état canonique ne sont pas personnellement parfaits. Les habitants des lieux salubres ne sont pas automatiquement des gens en bonne santé, et tous les gens en bonne santé ne demeurent pas dans des endroits salubres. Mais il reste que c'est légitime et réaliste de parler d'"endroits salubres." Par le fait même que le religieux appartient à un des états de perfection, avons-nous dit, il reflète spécialement l'universalité et la transcendance de l'Église, c'est-à-dire son aspect divin. La transcendance, parce que ses vœux, par lesquels il renonce aux biens légitimes et nobles (propriété, mariage, volonté propre), sont un rappel vivant que la destinée finale de l'homme ce sont les biens célestes. Or, il y a un lien intrinsèque entre la transcendance de l'Église et son unité et universalisme. C'est pour cette raison que la vie religieuse est un des signes de l'Église dans son universalisme et son unité. Comment cela ?

Un institut peut être fondé en vue des besoins d'un groupe ou d'une région : le rachat des captifs, le soin des malades, la prédication dans les campagnes, l'enseignement catéchétique dans un diocèse particulier, l'évangélisation d'un pays déterminé. Ce sont des besoins pour des hommes déterminés, pour l'Église dans son aspect "immanent", dans sa vie en ce monde. Mais ce but, délimité par des frontières sociologiques ou géographiques, est toujours le but secondaire. Le but premier de tout institut religieux est la recherche de la perfection, donc un but sans frontières, "transcendant", de l'autre monde. C'est pour cette raison également qu'un institut fondé comme diocésain tend, par son

dynamisme interne, exprimé par son but premier : la recherche de la perfection, tend à devenir universaliste et donc de droit pontifical.

De plus, c'est l'unicité de ce but premier qui réunit entre eux les instituts qui, par leurs buts (secondaires) particuliers, semblent être les plus divers. Et le signe de cette unité, c'est leur rattachement au Souverain Pontife, supérieur général de tout institut religieux, évêque sans frontières terrestres, *Catholicae Ecclesiae Episcopus*. Le sentiment constant de l'Église, en effet, est que la vie religieuse rattache au Souverain Pontife d'une façon spéciale. Ainsi pensaient, parmi d'autres fondateurs, S. François et S. Ignace, avec leur engagement spécial d'obéissance au Pape. Il est naturel que la direction suprême de la vie religieuse soit réservée au Saint Père : "Sancta Sedes cui publici perfectionis status moderatio suprema et efficax reservatur", comme s'exprime la Sacrée Congrégation des Religieux(4). Aussi, le développement normal d'un institut religieux de droit diocésain demande que celui-ci évolue vers le statut pontifical. Une des questions dans l'elenchus pour la relation quinquennale des instituts de droit diocésain est formulée ainsi : "Est-ce que, toutes les conditions requises étant vérifiées, une demande a été adressée au Saint-Siège, ou bien a-t-on l'intention d'en adresser une pour obtenir le statut de Congrégation de droit pontifical ? Prévoit-on, à ce point de vue, des difficultés ou en a-t-on déjà éprouvées, et quelles sont-elles ?"(5). On le voit, la transcendence de la vie religieuse la fait graviter vers l'universalisme de l'Église, incarné dans l'autorité du Souverain Pontife.

Dans cette perspective également, on voit que la sujétion directe des religieux au Souverain Pontife, que l'on appelle, trop négativement, "exemption" s'harmonise bien avec le caractère universaliste de la vie religieuse. (On peut préférer l'expression "religieux papals," plus significative, à celle de "religieux exempts"). Mais cet aspect de la question mériterait des considérations à part.

Concluons cette note par un vœu. Le nouveau Concile travaille à faire resplendir la vérité et l'unité de l'Église (S.S. Jean XXIII), devant un monde caractérisé par une nouvelle unité (Cardinal Frings) ; puisse-t-il mettre dans une forte lumière la vie religieuse comme un des signes de cet universalisme que l'Église possède, et auquel le monde d'aujourd'hui aspire parce qu'il ne le possède que partiellement.

Walter BÉDARD, O.F.M.

Professeur d'histoire de l'Église

(4) A.A.S. (1956) 293.

(5) S. Cong. des Religieux, 9 décembre 1948.

le concile et la liturgie

Le IIe Concile du Vatican a aussi sa Commission de la Liturgie Sacrée. Pourquoi la question de la liturgie attire-t-elle facilement l'intérêt des chrétiens et en particulier des religieux ? C'est parce que les réformes introduites dans la liturgie par l'*Instruction De Musica Sacra*, par les nouvelles rubriques du Missel et du Bréviaire, par des indults particuliers et par les directoires pastoraux de la messe, ont fait de la question liturgique un sujet de conversation de tous les jours. Le mouvement du renouveau liturgique et les revues qui le prônent par des études historiques ou scripturaires et la présentation de projets de réformes tant pour la messe et le bréviaire que pour les sacrements ont éveillé l'opinion et provoqué la réflexion. Mais qu'est-on en droit d'attendre du Concile dans le domaine de la Liturgie ?

Il faut d'abord se garder de nourrir des espérances exagérées, excessives, sur le relâchement de la rigueur que nous connaissons dans les rubriques qui régissent la liturgie. Cette rigueur date du concile de Trente (1545-1563) et marque une réaction aux abus qui s'étaient introduits sous un régime qui laissait plus de place à l'improvisation : des ministres ignorants ou trop originaux dépassaient les limites du convenable. Le concile de Trente dut réagir ; par son décret du 17 septembre 1562, il donna des normes sur la célébration de la messe, normes que saint Pie V suivit pour éditer le Missel qu'il imposa uniformément à toute l'Église Latine. En 1588, la Congrégation des Rites fut créée pour veiller à la conservation de cette uniformité. Elle a si bien rempli son rôle que, aujourd'hui, après exactement quatre siècles, l'*ordinaire* de la messe est encore celui du Missel de saint Pie V. De légers changements furent introduits ces derniers temps, nous laissant augurer que le Concile marchera dans le sens d'un retour à l'authenticité de la prière liturgique. Soyons cependant certains que l'Église, craignant le retour des abus passés, formulera ses réformes dans des rubriques précises et nombreuses. Liturgie ne redeviendra pas synonyme de rubriques, mais les rubriques resteront à la liturgie ce que le droit canonique est à la théologie : des normes concrètes destinées à sauvegarder une certaine uniformité et à prévenir les abus.

Ayant devant les yeux ces données basées sur l'histoire de la liturgie, voyons ce que nous pouvons attendre du prochain concile.

Le pape Jean XXIII, dans son *Motu Proprio* qui sert d'introduction au code de rubriques de 1960, dit qu'il réserve au Concile l'étude des grands principes de la réforme liturgique : "altiora principia". Par ailleurs, Pie XII affirmait, en 1947, que l'Église peut changer tout ce qu'elle-même a établi, gardant intact ce qu'elle a reçu du Christ par les Apôtres. La substance des sacrements vient certainement du Christ et l'Église n'y touchera jamais. Quant aux rites de la messe et des sacrements, que l'Église a établis dès les premiers siècles du christianisme ce n'est pas à la légère qu'elle les changerait. Il en va autrement des rites introduits après le VIII^e siècle, car bon nombre d'entre eux sont d'origine locale, exprimant les sentiments personnels d'un célébrant porté à épancher publiquement ses affections intimes, ou désirant exprimer le pathétique du mystère, surtout de la sainte messe, représentation du *drame* de la Passion.

Cette évolution historique de la liturgie est bien connue, en particulier des éminents liturgistes, historiens et rubricistes qui sont membres ou consultants de la commission liturgique pour la préparation du prochain concile. Leur nomination nous fait croire qu'on discutera, au concile, des réformes prônées dans les écrits de ces auteurs bien connus. Par exemple, pour la messe, outre les formules des messes lues, chantées, dialoguées ou solennelles, on aimerait posséder une formule plus souple où le célébrant ferait vraiment figure de président d'une communauté rassemblée pour une célébration biblique et eucharistique. L'usage de la langue populaire pour l'administration des sacrements, la célébration de la messe et la récitation de l'office divin aura de nombreux défenseurs. On étudiera une meilleure répartition des textes de la Bible à la messe et au bréviaire, et l'introduction de commentaires et d'homélies, soit empruntés aux Pères de l'Église, soit improvisés par le célébrant. Pour ce qui est des sacrements, on désire généralement une frappante mise en évidence de la signification du signe sensible, selon les coutumes divergeantes des peuples et les nécessités particulières des climats et des civilisations. Depuis longtemps on désire, surtout là où les prêtres sont rares, l'ordination de diacres mariés, pour le ministère de la parole et l'administration de certains sacrements.

Vous avez là une idée des grands thèmes que le Concile étudiera et sur lesquels probablement il se prononcera. Cela ne signifie pas qu'au lendemain même du concile nous aurons une liturgie toute rénovée. Vraisemblablement, des commissions seront alors nommées pour

rédiger un nouveau code de liturgie et établir les rubriques pour un nouveau rituel, un nouveau missel et un nouveau bréviaire; cela exigera plusieurs années de travail, peut-être !

On parle souvent d'un besoin de rajeunissement de la liturgie. Il s'agit plutôt d'un besoin d'adaptation et de maturation. De même qu'un père de famille ne doit pas retomber en enfance pour comprendre ses enfants, mais bien plutôt mûrir ses expériences personnelles et adapter ses conseils aux problèmes actuels de ceux qu'il doit éduquer et acheminer vers l'âge adulte, de même l'Église, réfléchissant sur l'expérience des siècles passés, doit répondre aux besoins actuels du peuple chrétien par des adaptations. Ce serait bien l'idéal si on en arrivait à une formule capable d'écarter tout abus mais tenant compte des divergences des peuples, des pays et des temps. Cette formule est possible, malgré bien des difficultés, car la nature humaine est la même partout et la grâce divine aussi : au concile de trouver cette formule idéale pour la présentation de la vie surnaturelle à la nature humaine. Car voilà bien le but de la Liturgie : donner les hommes à Dieu par la messe, le bréviaire, l'adoration; donner Dieu aux hommes par les sacrements et la prédication.

La Liturgie restera toujours une science à étudier. Dieu n'a pas donné son message à la nature humaine abstraite, mais à un peuple choisi pour engendrer le Christ, le peuple juif. Pour comprendre l'Ancien Testament, comme pour bien comprendre le Christ, il faut connaître le peuple juif, son histoire, ses coutumes, son pays. La Bible raconte des faits qu'il faut replacer dans l'histoire universelle; elle contient des dogmes qu'il faut insérer dans l'ensemble de la pensée humaine et de la théologie.

Que le prochain concile introduise de très grands changements dans la liturgie sacrée, ou qu'il s'en tienne presque à son état actuel, l'âme chrétienne devra toujours s'imposer des efforts personnels pour atteindre à un véritable culte en esprit et en vérité. C'est l'esprit chrétien qu'il faut d'abord renouveler; on formulera ensuite les règles de cette liturgie, culte public de l'humanité envers Dieu et communication de Dieu à l'humanité.

Médard ANDRÉ, O.F.M.
Professeur de Droit Canonique

le concile et l'unité

A l'issue de la cérémonie qui eut lieu à Saint-Paul-hors-les-murs, le 25 janvier 1959, S.S. le Pape Jean XXIII annonça aux dix-huit cardinaux réunis en consistoire secret la célébration prochaine d'un Concile œcuménique. Sitôt que la nouvelle fut lancée dans le public, on s'est empressé de la commenter en y mêlant beaucoup d'interprétations de son cru. Certains ont tout de suite établi une relation entre le Concile et le mouvement œcuménique et en ont conclu que le Concile annoncé serait un "Concile d'union", c'est-à-dire un Concile destiné en premier lieu à promouvoir l'union des chrétiens. Il ne fait de doute à personne que le Concile ait dans ses perspectives le problème de l'unité chrétienne; mais il reste à préciser, en se basant sur les déclarations officielles, quelle place cette unité occupe dans les intentions du Concile. Nous essaierons de la déterminer en exposant brièvement : le but du Concile et le rôle du secrétariat pour l'unité.

But du Concile

Dans son allocution du 25 janvier 1959, le Pape Jean XXIII non seulement annonçait la prochaine célébration d'un Concile œcuménique, mais en précisait également le but. Ce Concile est destiné d'une part à répondre aux difficultés particulières qui menacent aujourd'hui la vie spirituelle des fidèles, et de l'autre à être une grande invitation "aux fidèles des communautés séparées à Nous suivre, elles aussi, aimablement, dans cette recherche d'unité et de grâce, à laquelle tant d'âmes aspirent de tous les points de la terre"(1). Le texte n'affirme donc qu'une chose concernant l'unité, à savoir que le Concile doit être une invitation, adressée à tous, à rechercher cette unité.

C'est exactement la même idée que Jean XXIII reprend dans son discours à la Fédération des universités catholiques, le 1er avril 1959. "Comme vous le savez, Nous avons décidé, pour de nombreuses causes extrêmement importantes, de réunir un Concile œcuménique. En donnant le spectacle admirable de la cohésion, de l'unité et de la concorde de la sainte Église de Dieu, ville placée sur la montagne, il sera de soi une invitation aux frères séparés qui s'honorent du nom de chrétiens

(1) *Doc. Cath.* 56 (1959) 388.

à pouvoir revenir au troupeau universel dont le Christ a voulu sans retour confier la direction et la garde à saint Pierre”(2).

Le Pape revient encore sur l'idée d'invitation dans sa lettre encyclique *Ad Petri Cathedram* du 29 juin 1959, où il précise en outre la fonction première du Concile. "Le but principal du Concile consistera à promouvoir le développement de la foi catholique, le renouveau moral de la vie chrétienne des fidèles, l'adaptation de la discipline ecclésiastique aux besoins et méthodes de notre temps. Ce sera assurément un admirable spectacle de vérité, d'unité et de charité, dont la vue sera, Nous en avons confiance, pour ceux qui sont séparés de ce Siège apostolique, une douce invitation à rechercher et à trouver cette unité, pour laquelle Jésus-Christ a adressé à son Père céleste une si ardente prière”(3).

La tâche principale du Concile est de considérer l'état présent de l'Église, de faire les examens de conscience qui s'imposent concernant l'enseignement, les institutions, le culte et le ministère, en un mot de mettre la maison en ordre. Quand l'Église aura réalisé cette adaptation, elle pourra alors se tourner vers ses frères séparés, et leur dire : "Voyez, frères, c'est là l'Église du Christ. Nous nous sommes efforcés de lui être fidèles, de demander au Seigneur la grâce qu'elle reste toujours telle qu'il l'a voulue. Venez, venez : voici que le chemin est ouvert pour la rencontre, pour le retour; venez prendre ou reprendre votre place, laquelle est, pour un grand nombre d'entre vous, celle de vos premiers pères”(4).

L'un des textes les plus clairs sur le but exact du Concile est tiré du discours que le Pape adressa aux membres du chapitre général de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement, à la fin de juin 1961. "Le Concile œcuménique veut atteindre, embrasser, sous les ailes ouvertes de l'Église catholique, l'héritage entier de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dieu veuille qu'à côté du travail concernant la condition et l'adaptation de l'Église, après vingt siècles de vie (et c'est le but principal du Concile), s'ajoute, du fait de l'édification que nous pourrions présenter... un autre résultat : l'acheminement vers le regroupement de

(2) *Doc. Cath.* 56 (1959) 515.

(3) *Doc. Cath.* 56 (1959) 907.

(4) *Doc. Cath.* 56 (1959) 1099.

tout le troupeau mystique de Notre-Seigneur"(5). Le retour à l'unité des chrétiens séparés est donc lié à la rénovation de l'Église, qui demeure le but principal du Concile.

Dans la perspective du Souverain Pontife, le Concile n'est donc pas à proprement parler un "Concile d'union", dont le but immédiat serait de travailler à la restauration de l'unité chrétienne. La contribution première et essentielle du Concile doit porter sur la rénovation profonde de l'Église catholique et sur son adaptation au monde moderne. Si tout se déroule selon les prévisions, le Concile œuvrera efficacement en faveur de l'union, en créant les conditions favorables au retour à l'unité.

Rôle du secrétariat pour l'unité

Par le "Motu Proprio" *Superno Dei nutu* du 5 juin 1959, non seulement le Pape déclarait close la phase antépréparatoire et ouverte la phase préparatoire du Concile, mais il créait en outre un secrétariat pour l'unité chrétienne, dont lui-même précise le rôle. "Pour montrer aussi Notre amour et Notre bienveillance envers ceux qui portent le nom de chrétiens, mais sont séparés de ce Siège apostolique, et afin qu'eux aussi puissent suivre les travaux du Concile et trouver plus facilement la voie conduisant à cette unité pour laquelle Jésus adressa à son Père céleste une si ardente prière, Nous instituons un conseil spécial ou secrétariat, présidé par un cardinal choisi par Nous, et organisé comme il a été dit pour les commissions"(6). Le nouveau secrétariat a donc une double fonction : permettre aux chrétiens séparés de suivre les travaux du Concile, et les aider à parvenir à l'unité avec l'Église catholique.

Il faut dire cependant que le secrétariat ne semble pas avoir pour mission de s'occuper directement des rapports avec tous les chrétiens séparés, mais avec les seuls protestants, les relations avec les chrétiens orthodoxes étant confiées à la commission préparatoire du Concile pour les églises orientales. Il n'y a quand même pas de muraille dressée entre le secrétariat et la commission susdite; bien au contraire, une étroite collaboration est prévue.

Par ce nouveau secrétariat, l'Église entend s'ouvrir à nos frères séparés. Elle leur adressera la parole par des représentants autorisés,

(5) *Vers l'Unité Chrétienne*, sept.-oct. 1961, p.87.

(6) *Doc. Cath.* 57 (1960) 709.

non plus seulement par des interlocuteurs privés; et de leur côté, les chrétiens non-catholiques auront la possibilité de s'adresser directement à elle. Ce dialogue de l'Église, par ses authentiques responsables, avec les chrétiens des autres communions, répond à un besoin urgent souvent signalé au cours de ces dernières années, vu l'importance du mouvement œcuménique en dehors de l'Église catholique.

L'importance du rôle de ce secrétariat n'échappera qu'à celui qui ignore totalement les problèmes des chrétiens séparés. Il y aura sans doute beaucoup de questions soumises aux dix commissions préparatoires du Concile qui impliqueront un aspect œcuménique, et par conséquent intéresseront le nouveau secrétariat. Il semble même que l'un des grands problèmes, déjà inscrit au programme du Concile soit le suivant : "Précisions dogmatiques sur la doctrine de l'Église, en se basant sur l'encyclique *Mystici Corporis* de Pie XII et en vue d'un rapprochement entre les chrétiens"(7). Inutile d'ajouter qu'un tel problème touche de près le secrétariat pour l'unité chrétienne, en supposant même que la solution soit élaborée par la commission théologique.

A l'encontre des commissions préparatoires qui sont plus ou moins calquées sur les congrégations romaines, le nouveau secrétariat est une institution complètement neuve, quelque chose d'inédit. Alors que les commissions susdites sont appelées à disparaître, le secrétariat pour l'unité chrétienne "est destiné à survivre au Concile et à devenir un conseil permanent d'information et de contact pour tout ce qui concerne les relations avec les chrétiens séparés". D'où encore une fois son importance particulière.

Pour exprimer le premier but du secrétariat, nous ne pouvons mieux faire que de citer les paroles de Jean XXIII, prononcées dans son allocution à l'ouverture officielle des travaux préparatoires du Concile, le 14 novembre 1960. "On sait du reste que pour compléter le cadre officiel des dix commissions, qui se partagent le travail du Concile, Nous avons pourvu entre autres à l'institution d'un secrétariat spécial qui puisse répondre aux demandes d'information de nos frères, bien dignes de respect encore que séparés — comme on a coutume de dire, — désireux de suivre l'œuvre du Concile à la lumière de la vérité

(7) *Irénikon* 34 (1961) 19.

et avec une mesure de sage et aimable discrétion"(8). En plus de leur donner les informations nécessaires sur les travaux du Concile, le secrétariat a un autre but, plus large et plus général, qui est de les aider à parvenir à l'unité catholique.

* * *

La simple lecture des affirmations officielles, citées dans ce bref article, permet d'éviter une double exagération lorsqu'on essaie de préciser les intentions du Concile sur l'unité chrétienne. La première serait de considérer le Concile comme un "Concile d'union", ayant pour tâche immédiate la restauration de l'unité des chrétiens; la seconde consisterait à croire que le Concile se désintéresse tellement de l'unité chrétienne qu'il ne l'inclut pas dans ses perspectives.

La conclusion qui se dégage des paroles de Jean XXIII est plus complète, moins unilatérale que les précédentes exagérations. Dans l'intention du Pape, le Concile a pour mission immédiate de rénover intérieurement l'Église et de l'adapter au monde moderne, et pour mission seconde de promouvoir l'unité des chrétiens. La rénovation intérieure de l'Église constitue à ses yeux la meilleure condition préalable et l'invitation la plus vraie au retour à l'unité.

Dans le but de favoriser cette unité chrétienne, le Pape institue un secrétariat ayant pour fonction de permettre aux chrétiens séparés de suivre les travaux du Concile, et de les aider à trouver la voie conduisant à la véritable unité.

Lorenzo BOISVERT, O.F.M.

Professeur de Théol. Dogmatique

(8) *Doc. Cath.* 57 (1960) 1483.

les chrétiens séparés en face du concile

L'objectif immédiat du Concile, on vient de le voir, n'est pas la réunion des groupes chrétiens séparés dans l'unique Église du Christ. Le Concile vise plutôt le renouveau, le rajeunissement de cette Église; il s'agit de redonner "leur splendeur sur le visage de l'Église du Christ aux traits les plus simples et les plus purs de ses origines"(1). Mais cette préoccupation reste comme "télé-finalisée" (P. Congar) par celle de l'unité des chrétiens. Devant l'intention si manifeste du Pape, affirmée à tant de reprises et avec tant de force, comment nos frères chrétiens séparés ont-ils réagi ? Il faut le dire, ce fut avec un vif intérêt, au point que le Pape a pu affirmer : "Cette attention respectueuse Nous console et Nous donne un avant-goût de la joie de l'unité de tous ceux qui croient au Christ"(2). Quelques témoignages parmi les plus autorisés, donneront l'idée de l'accueil fait au Concile par nos frères orthodoxes et protestants.

Les orthodoxes

La personnalité la plus représentative de l'orthodoxie orientale est le patriarche de Constantinople, Athénagoras Ier. Cet homme toujours préoccupé de l'unité et œuvrant au sein de l'orthodoxie à sa réalisation (il vient de convoquer, au mois de septembre 1961, un congrès panorthodoxe, groupant les représentants de toutes les Églises orientales séparées), a manifesté dès l'élection du Pape, sa sympathie fraternelle pour Jean XXIII. En de nombreuses occasions il a affirmé son espoir que "l'Église de Rome... se tournera fraternellement vers l'Orient. Nous le souhaitons, disait-il, et nous l'attendons de la part de Sa Sainteté, le nouveau Pape de Rome, Jean XXIII, dont la personne est si connue, aimée et respectée dans nos régions"(3). Tout récemment (juin 1961) une délégation spéciale lui fut envoyée par le Pape pour le mettre au courant des travaux préparatoires au Concile. Évoquant cette visite, le patriarche appelait le Pape "un homme envoyé de Dieu" et il déclarait : "Nous sommes faits l'un pour l'autre. Pierre et André (fondateur présumé du Siège de Constantinople) étaient

(1) All. du 13 nov. 1960 dans *Documentation Cath.* 57 (1960) 1474.

(2) All. du 14 nov. 1960 dans *Doc. Cath.* 57 (1960) 1482.

(3) Message de Noël 1958 dans *Vers l'Unité Chrétienne* (mars-avril 1959) 20.

frères. L'un exerça son action à Rome, l'autre en Grèce. C'est ainsi que nous devrions agir, nous catholiques et orthodoxes; nous sommes faits les uns pour les autres et nous devrions collaborer comme des frères"(4). De telles paroles montrent du moins que les dispositions du patriarche sont on ne peut plus favorables au travail pour l'unité.

D'autres évêques orthodoxes se sont exprimés avec bienveillance au sujet du Concile, tel l'archevêque-métropolitain Antoine Bashir du Patriarcat orthodoxe d'Antioche qui écrivait : "Dans l'histoire des efforts faits pour mettre un terme à la désunion des chrétiens, ... l'événement le plus encourageant aux yeux de l'Église orthodoxe a été la suggestion du Pape de Rome, Jean XXIII, qu'on accorde une considération sérieuse à la réunion des Orthodoxes et des Romains"(5). Et l'on sait que le congrès panorthodoxe de Rhodes a inscrit dans sa liste des sujets à traiter par le futur pré-Concile : "Entretien des rapports avec l'Église romaine dans l'esprit de la charité du Christ"(6).

L'intérêt de l'orthodoxie s'est exprimé encore par les travaux et les articles de ses théologiens, surtout grecs et russes (de l'émigration), qui, sauf quelques cas très rares, abordent le sujet du Concile et des relations avec le catholicisme d'une façon très constructive. Un théologien aussi réputé que le R.P. Georges Florovsky, professeur à Harvard, écrit : "La convocation d'un nouveau "concile général", bien que dans les seules limites canoniques de l'Église romaine, est sans aucun doute un fait œcuménique nouveau, un grand et important événement œcuménique, quelles que puissent être ses suites prochaines et immédiates. Comme tel, il appelle l'attention soutenue des théologies orthodoxes eux-mêmes"(7).

Un autre théologien russe, Nicolas Arsénieff, déclare à son tour : "L'appel du Pape Jean XXIII pour l'unité chrétienne, appel qui fait écho à l'intense désir de beaucoup de chrétiens, a pour cette raison profondément touché nos cœurs. Ce fut vraiment, d'une certaine façon, une secousse psychologique et morale qui parcourut le monde chrétien. L'amour du Christ qui nous étreint a pressé le Pape Jean XXIII de faire entendre son appel, et il nous presse tous"(8).

(4) *Doc. Cath.* 58 (1961) 1384.

(5) *Vers l'Unité Chrétienne* (Janv.-février 1960) 8.

(6) *Doc. Cath.* 58 (1961) 1390.

(7) *Vers l'Unité Chrétienne* (mai 1959) 36.

(8) *Ibid.*, (sept.-oct. 1959) 75.

Les réflexions théologiques qui s'expriment en ces divers travaux, appellent à une connaissance mutuelle objective et loyale, à un effort pour se défaire des préjugés, et proposent même au Concile certains éclaircissements qui pourraient servir la cause de l'unité; ainsi le rôle de l'épiscopat, et surtout des précisions sur la primauté et l'infaillibilité du Pape. De récents travaux orthodoxes au sujet de la primauté de Pierre, sans rejoindre tout à fait les positions catholiques, constituent cependant un solide point de départ pour un dialogue fructueux.

Nous ne pouvons pas terminer ce rapide survol des réactions orthodoxes sans mentionner celle du patriarcat de Moscou. Celui-ci, dans la ligne du reste de ses déclarations antérieures, fort hostiles à l'égard du Vatican, a fait publier un article sous le titre : *Non possumus*, où il déclare son refus catégorique d'envoyer des observateurs au Concile, même s'il y était invité(2). On connaît également les déclarations anti-romaines de l'évêque Nikodim, président de la délégation russe au Conseil œcuménique des Églises. Nikodim s'opposa même aux vœux pour le Concile que l'Assemblée de la Nouvelle-Delhi a formulés(10). Mais ce que nous savons sur le manque de liberté de l'Église russe orthodoxe, sous le pouvoir d'un gouvernement communiste, nous oblige à ne pas conclure trop vite que ces attitudes expriment en tout la pensée réelle du patriarcat.

Les protestants

En premier lieu il convient de mentionner l'attitude officielle du Conseil œcuménique des Églises, association groupant la plupart des confessions chrétiennes non-romaines. Le Comité exécutif de cet organisme constatait, en août 1959, que "les dirigeants du Mouvement œcuménique, ne pouvaient se montrer indifférents en face d'un événement (Concile) qui ne peut manquer d'avoir des répercussions sur les relations entre les différentes Églises". L'année suivante le même Comité, commentant l'institution du Secrétariat pour l'union des chrétiens, déclarait entre autres : "Le fait qu'un dialogue soit devenu possible avec l'Église catholique romaine est réjouissant"(11). Et, à ce que rapporte la presse(12), l'Assemblée de la Nouvelle-Delhi aurait exprimé, dans un de ses rapports, des vœux pour le futur Concile.

Quant aux réactions des diverses communautés, il convient de souligner le geste si remarqué du Dr Fisher, ancien archevêque angli-

(9) *Ibid.*, (sept.-oct. 1961) 82-84.

(10) *Doc. Cath.* 58 (1961) 1450.

(11) *Istina* (1960) 478.

(12) *Newsweek* (11 déc. 1961) 56.

can de Cantorbéry, rendant visite au Pape, pour la première fois depuis le XVI^e siècle. Le primat de Cantorbéry a, de plus, délégué d'une façon permanente un représentant auprès du Secrétariat pour l'union des chrétiens; cette fonction est remplie par le chanoine Pawley. On connaît aussi la récente visite au Pape de l'évêque Lichtenberger, président de l'Église épiscopaliennne aux États-Unis. Tout cela a créé une atmosphère de détente et de charité, hautement favorable à l'approchement doctrinal.

Du côté des théologiens, ce sont surtout les Luthériens allemands qui ont fait une œuvre de réflexion très positive. Certes, tous ne voient pas le problème de la même façon, et toute l'hostilité n'a pas encore disparu de certains milieux. Il reste que l'ensemble de ceux qui ont écrit ou parlé du Concile, ne demandent pas des choses impossibles. Ils ne prétendent pas que l'Église catholique doive renoncer à ses dogmes ou à ses structures. Leur attitude est fort bien décrite par le professeur Skydsgaard, théologien luthérien danois : "Les chrétiens évangéliques doivent suivre avec attention le prochain concile romain et s'y intéresser positivement. Ce qui se passe dans l'autre partie du peuple de Dieu ne peut jamais nous laisser indifférents. Aucune Église n'est jamais seule; elle est toujours avec "l'autre"... "L'autre" est en train d'accomplir quelque chose de grand et d'important : ma tâche n'est pas de regarder d'un œil critique et en gardant les mains dans les poches. Non, l'action de "l'autre" m'invite, moi aussi, à m'attaquer aux problèmes que "l'autre" entreprend de résoudre"(13).

Quant aux désirs des protestants, "ils souhaitent, écrit Roger Schutz, prieur de la communauté réformée par Taizé, une réflexion portant en particulier sur quatre points : deux facteurs théologiques et deux facteurs non-théologiques".

Facteurs théologiques : a)...Que soit mieux mise en évidence la relation entre le Pape, les Évêques, le Concile; en particulier que soit plus complètement explicité le dogme de l'Infaillibilité papale, par rapport au Concile et à toute l'Église. b)...Que la mariologie soit mieux mise en relation avec la christologie, que celle-ci soit éclairée par celle-là, que l'on évite de nouvelles définitions qui creuseraient encore le fossé.

Facteurs non théologiques : a)...Que l'Église catholique apparaisse de plus en plus comme étant premièrement l'Église des petits de ce monde, des opprimés, des affamés. Si sa puissance temporelle ou la

(13) *Doc. Cath.* (1961) 1470.

richesse ne sont qu'une façade... ne serait-il pas essentiel de sacrifier une telle apparence ? b)...Que l'on ne parle pas au Concile du "retour" des frères séparés. Il est certain que cette expression choque. Elle donne l'impression que l'on attend des protestants une reddition sans conditions. L'expression "retour" est très loin de la mentalité de l'homme d'aujourd'hui qui préfère se dépasser lui-même dans une marche en avant"(14).

Et ces propositions, exigées du reste par un franc et loyal dialogue, sont présentées avec une bouleversante humilité évangélique, comme en témoignent ces lignes du même auteur : "Avant toutes choses, je voudrais indiquer mon intention profonde qui est de ne pas porter de jugement sur les institutions de l'Église romaine, Église que j'aime parce que je regarde en elle le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Rien n'est plus facile que de juger du dehors. Or je suis un homme du dehors. Si je m'autorisais à juger, je serais en scandale et n'aurais rien compris à la recherche si difficile de l'unité chrétienne. C'est donc seulement dans un esprit d'humiliation que je puis parler"(15).

Et l'on peut dire que la plupart des réactions de nos frères se situent dans le même climat.

Comme on le voit, l'attitude des frères séparés devant le Concile, en est une d'attente sympathique et confiante. Plusieurs évêques séparés, ou des chefs religieux, ont recommandé cet événement aux prières de leurs fidèles. Il est indubitable que la puissance du Saint-Esprit est en travail dans les églises séparées pour les acheminer vers l'unité voulue par le Christ. Puisse-t-elle l'être aussi en nous, pour que chacun d'entre nous, par le renouveau qui lui est demandé, contribue à "rendre la splendeur au visage de l'Église de Jésus"(16). Car nous aussi, écrit Mgr Willebrands, secrétaire du Secrétariat pour l'union des chrétiens, "nous devons être disposés à reconnaître nos fautes et prêts au sacrifice, non seulement comme individus, mais comme communauté, pour des formes qui n'appartiennent pas à l'essence de l'Église, mais sont de caractère transitoire"(17). C'est à ce prix que nous créerons des conditions favorables au grand miracle de l'unité pour laquelle le Seigneur a prié la veille de sa mort.

M.-Cantius MATURA, O.F.M.

Professeur d'Écriture-Sainte

(14) *Jesus-Caritas* (oct. 1961) 69, 70.

(15) *Ibid.*, p.69.

(16) *Osservatore Romano*, éd. hebdomadaire française, 1 déc. 1961, p.2.

(17) *Semaine Religieuse de Montréal*, 1er nov. (1960) 44.

l'attitude des religieux devant le concile

Dans un entretien avec ses familiers sur les premières difficultés du 1er Concile du Vatican, S.S. Pie IX disait : "Ne vous effrayez pas. Un concile passe toujours par trois phases. Il y a d'abord la phase du diable, puis la phase des hommes; et enfin, la phase de Dieu."

Au moment précis où le souverain pontife tenait ces propos, on était en pleine phase du diable. En condamnant les sociétés secrètes révolutionnaires, les papes les avaient souvent considérées comme des œuvres de l'esprit du mal. Le Bref de Pie IX, daté du 26 octobre 1865, avait appelé la franc-maçonnerie "la synagogue de Satan". Le trop fameux Renan parlait avec une irrévérence blasphématoire de "ces bons vieux mots" : Dieu, Providence, âme, immortalité. Peu de temps avant lui, Proudhon s'était brutalement déclaré non seulement athée, mais *anti-théiste*. "Dieu, c'est le mal; la propriété, c'est le vol." En outre, il se proclamait ouvertement franc-maçon, et, le jour de son initiation, à la question : "Que doit l'homme à Dieu et à ses semblables?" Proudhon avait répondu : "Justice à tous les hommes et guerre à Dieu !"

L'annonce d'un concile œcuménique, on le devine sans peine, avait mis en profond émoi les loges maçonniques qui convoquèrent, le 8 juillet 1869, une assemblée générale du Grand Orient pour proclamer, "en face du concile œcuménique, les grands principes du droit humain universel," et pour répondre au *Syllabus* par une affirmation solennelle des principes "qui serviraient à l'avenir de drapeau à la franc-maçonnerie."

De son côté, Pie IX écrivit aux évêques schismatiques du rite oriental pour les inviter au concile. "Puissiez-vous vous y rendre comme vos prédécesseurs se sont rendus au second concile de Lyon et au concile de Florence, pour que cesse enfin le schisme". Quelques jours plus tard, Pie IX adressa une lettre à tous ceux qui, portant le nom de chrétiens, n'étaient pas en communion avec l'Église romaine. "Un père, disait-il, n'abandonne jamais ses enfants, lors même que ceux-ci l'ont abandonné". Le Pape alla jusqu'à déclarer qu'il se chargerait des frais du voyage et du séjour. Ce fut en vain, nul prélat ne se rendit à l'appel.

Arrive enfin le jour fixé pour les réunions conciliaires. On entrait pleinement dans la phase des hommes. C'est là que se sont heurtés des

tempéraments, des tendances, des habitudes d'esprit, des passions, toutes ces inévitables misères de la nature humaine qui se rencontrent dans les divers milieux où des hommes collaborent à une œuvre commune. Mais cette "phase des hommes" pleine de souffrances préparait, par ces souffrances mêmes, la "phase de Dieu" qui couronna l'œuvre du 1er Concile du Vatican.

Phase du diable : ruses de l'enfer pour tenter de faire échouer les solennelles assises du concile; phase des hommes : vues malheureusement trop humaines pouvant entraver l'intervention de l'Esprit-Saint.

En présence de ces dangereux obstacles, quelle doit être l'attitude des religieux dans ce concile où va se jouer le grand bien spirituel de la sainte Église ? Nous sommes tous membres de la sainte Église catholique romaine, et membres de choix par notre titre de religieux. Ce même titre nous rend doublement intéressés à ce que la sainte Église soit plus sanctifiée dans ceux qui la composent. Pour nous assurer que notre participation au concile sera largement effective, envisageons la question en esprit de surnaturelle charité et manifestons : a) une attitude de supplication pendant la préparation du concile; b) une attitude de soumission respectueusement filiale après la clôture des délibérations.

Attitude de supplication

La réflexion de Donozo Cortès est toute d'actualité : "Ceux qui prient font plus pour le salut du monde que ceux qui luttent. Si le monde va de mal en pis, c'est qu'il y a surabondance de lutteurs et déficience d'orants". Une attitude de prière sera un très précieux atout dans l'organisation du concile. Arme puissante contre les ruses de l'enfer, élixir incomparable pour surnaturaliser les vues des Pères conciliaires. Il doit s'agir évidemment d'une prière tellement confiante, tellement filiale, tellement loyale, qu'elle touche quesque infailliblement le cœur de Dieu et atteigne sa fin. *La prière est utile à tout, elle a les promesses de la vie présente et de la vie future.* Prière à saint Michel qui terrassera l'ange des ténèbres, (boycottage de la "phase du diable") ; prière à l'Esprit-Saint, esprit de foi, esprit d'humilité, esprit de charité, esprit de pacification, qui devra régner sur la "phase des hommes", afin qu'on ne voie pas se renouveler les tumultes, les équivoques, les malentendus, les craintes d'empiètement sur le domaine temporel, amèrement déplorés dans le 1er Concile du Vatican.

Voilà quelques-uns des motifs appelant l'attitude de supplication des religieux. Consacrés à Dieu au point de transformer toute leur vie en un acte d'amour, ils doivent supplier le ciel de faire régner sur l'auguste assemblée des Pères conciliaires une atmosphère d'amour et de paix. Dieu ne se rencontre pas dans le trouble; c'est dans une paix profonde qu'il désire parler aux cœurs.

En cette supplication seront compris le riche faisceau des activités apostoliques sacerdotales : prédication, confessions, ministère paroissial, enseignement, le dévouement professionnel des religieux hospitaliers ou enseignants, les travaux manuels des frères convers. Tous unis aux contemplatifs, ils seront des Moïses aux bras levés vers le ciel, assurant le succès du concile comme celui de l'armée de Moïse. La part choisie de nos communautés, nos chers malades, accepteront leurs infirmités avec la plus généreuse résignation, persuadés que, dans le concile, ils seront des facteurs singulièrement puissants. Quelle force inexpugnable pour enfoncer le bataillon de Satan et celui de l'"hommerie" ? S'il faut toujours prier sans jamais se lasser, le temps nous semble particulièrement favorable; ce sont véritablement des jours de salut que ceux du concile.

Attitude de soumission

Le Pape Pie IX sortit du 1er Concile du Vatican plus grand, plus noble, plus vénérable que jamais, avec un prestige unique devant l'univers. Mais il était d'autant plus grand que son crucifiement le rapprochait davantage du Christ. Comme au dimanche des Rameaux, l'*Hosanna* n'eut pas de lendemain. Deux mois après le concile, Pie IX devenait le "prisonnier de Victor-Emmanuel". Seule la cité léonine demeurait son fief, et le général Cadorna ne tarda pas à la faire envahir. C'était une ruine complète du domaine temporel; le Saint-Père ne conservait plus que le Vatican et ses jardins. Signe indubitable de la rage infernale. Et ce n'est pas tout. Dans l'Europe presque entière, les gouvernements manifestèrent leur hostilité envers les catholiques dociles aux décisions du concile et favorisèrent les tentations de schisme.

L'objectif primordial du concile du Vatican II est le renouveau de la vie catholique en vue de l'unité chrétienne. Ce renouveau intérieur de la vie catholique préparera peu à peu la voie pour le retour des dissidents. Il y a relation étroite entre une transformation intérieure de

l'Église et l'invitation à l'unité faite à nos frères séparés, car l'Église doit offrir d'abord au monde un témoignage d'unité et de sainteté, c'est-à-dire de charité.

Le 18 juillet 1870, au moment du vote sur l'infailibilité pontificale, un orage, qui grondait sourdement depuis le matin, éclata subitement sur Rome. Les *placet* des Pères luttèrent avec l'ouragan, au milieu du grondement du tonnerre, à la lueur des éclairs brillants à toutes les fenêtres, illuminant le dôme de Saint-Pierre. Cette furie de la nature dura sans interruption une heure et demie. Un témoin disait : "Jamais je n'ai assisté à une scène plus grandiose et d'un effet plus saisissant". Des cinq cent trente-cinq Pères présents, deux seulement firent entendre un *non-placet*; c'étaient deux évêques qui n'avaient pas assisté à toutes les réunions et n'avaient pas été informés de la décision prise. Tous deux se soumirent fidèlement.

Au moment où le Pape sanctionna la Constitution dogmatique, un grand calme se produisit dans l'atmosphère et un brillant rayon de soleil illumina le visage de l'illustre Pontife. C'était le touchant symbole du concile, ouvert et poursuivi au milieu de tant d'orages (phase du diable et phase des hommes), mais se terminant dans la lumière et dans la paix (phase de Dieu).

* * *

D'ici au Concile, que la plus ardente charité règne en nos rangs. La charité, c'est l'union. "Dieu est charité; celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu et Dieu demeure en lui". Puisse l'habitation de Dieu en nous rendre nos prières de religieux tellement puissantes que, d'un pôle à l'autre du monde, on n'entende qu'une seule voix au lendemain du Concile : "Rome a parlé, la cause est entendue !"

Joseph-Hermann POISSON, O.F.M.
Directeur Spirituel.

en guise de conclusion

Nous voilà au terme de nos informations. Nous ne prétendons pas avoir couvert tout le champ des observations faites en marge du II^e Concile au Vatican. Nous espérons toutefois que ces pages permettront à nos Lecteurs, moins fortunés que nous au point de vue informatif, de se mettre plus au courant des grands travaux qui se font actuellement dans l'Église. Nous sommes redevables des indications fournies en particulier à l'Osservatore Romano, organe officiel du Vatican, à la Documentation Catholique publiée aux éditions de la Bonne Presse à Paris, et aux Informations Catholiques Internationales, également publiées à Paris.

Nous nous permettons de donner en terminant une brève bibliographie qui complètera avantageusement nos quelques informations.

OUVRAGES EN COLLABORATION :

Pourquoi un Concile ? *numéro spécial de la Revue Fêtes et Saisons.*
L'Église en état de Concile. *Numéro spécial des Informations catholiques internationales, Janvier 1961.*

Vers le Concile. *Numéro spécial de Lumière et Vie, n.45.*

Qu'attendons-nous du Concile ? *Études pastorales.*

OUVRAGES PARTICULIERS :

Georges HUBER, *Vers le Concile.*

DANIEL-ROPS, *Vatican II.*

Raymond VEILLET, *Le Concile au catéchisme.*

Mgr CHRISTIANI : *Les vingt Conciles œcuméniques.*

H. JEDIN : *Brève histoire des Conciles.*

Le Concile et les Conciles (*Collection Unam Sanctam*). *Ce volume est de présentation plus scientifique.*

Tous ces volumes se trouvent facilement dans les grandes librairies. Nous recommandons particulièrement la magistrale conférence du R.P. CONGAR, O.P., L'Église, Une, Sainte, Catholique et Apostolique, à l'heure du Concile. Cette conférence, donnée à Paris le 24 mai 1961, a été reproduite sur disque JÉRICHÔ.

à votre service

1. — *Maintenant que nous communions à la communion du prêtre, sommes-nous obligés de continuer notre action de grâces après la messe terminée ?*

La Messe comporte une partie, plutôt courte, qui est action de grâces après la communion. Le *Missale Romanum* contient des prières indulgenciées facultatives pour l'action de grâces des prêtres après la messe. Le *Rituale Romanum* avertit les communicants de ne pas sortir aussitôt de l'église, de ne pas parler, de ne pas regarder partout, de ne pas cracher, de ne pas lire aussitôt des prières dans un livre, mais "de rester quelques moments en oraison dévote, rendant grâce à Dieu pour un si grand bienfait et pour la Passion de Jésus, en souvenir de laquelle on célèbre et on reçoit ce mystère" (t.5,c.1,n.4).

Tout en étant participation au Sacrifice du Christ, la communion est aussi une rencontre intime avec Jésus et réclame une prière intérieure, une conversation intime d'amour avec lui. Des prières ou des cantiques peuvent être utiles comme action de grâces en commun, mais ils ne doivent pas servir de prétexte pour omettre la prière intérieure après la communion. Pour quelqu'un qui ne sait pas exprimer ses sentiments, passe encore, mais pour celui qui connaît la prière intérieure, celle-ci devient une nécessité, surtout après la communion.

Quant à la durée de cette action de grâces, on ne peut la déterminer par la durée de la présence réelle dans le corps du communicant, car cette durée dépend de l'activité des sucs digestifs, activité différant selon les personnes et leur état de santé. Dans les communautés religieuses, il serait opportun de reporter après la messe un quart d'heure de l'oraison matinale, même si cela exigeait qu'on devance la messe d'autant.

Rosemont.

Médard ANDRÉ, O.F.M.

2. — *Depuis que la bénédiction du T. S. Sacrement a été officiellement déclarée action liturgique, ne serait-il pas dans l'ordre que le célébrant prenne l'étole (et la chape) de la couleur du jour, plutôt que blanches, même si cet office ne suit pas immédiatement la messe ou les vêpres ?*

Question de fait : aucune nouvelle rubrique ne permet de déroger à plusieurs décrets de la S. C. des Rites sur ce point.

Question de convenance : il semble peu probable que, même après le Concile, ces décrets soient modifiés. Une couleur liturgique est déterminée, selon les jours, pour l'Office divin et la messe, qui sont célébrés en l'honneur de tel mystère ou de tel saint, mais pas pour toutes les fonctions liturgiques célébrées ce jour-là : messe votives, sacrements, etc. La bénédiction eucharistique est une action liturgique se rapportant à l'Eucharistie, dont la couleur liturgique est le blanc. Le voile du tabernacle peut toujours être blanc, quoique l'on doive préférer la couleur du jour, parce que le tabernacle fait partie de l'autel, lequel doit être orné selon la couleur du jour (*Codex Rubricarum*, n. 117).

Rosemont.

Médard ANDRÉ, O.F.M.

pour vos lectures

La V.C.R. recommande aujourd'hui à votre lecture quelques ouvrages plus spécifiquement théologiques.

SABOURIN, Léopold, S.J., *Rédemption sacrificielle*. Une enquête exégétique. (Col. *Studia*, 11). Desclée de Brouwer, 1961. 496pp. 25cm. 280FB.

Comment avons-nous été rachetés ? Question sans cesse soulevée et à laquelle des réponses multiples ont été proposées au cours des âges chrétiens. Le présent ouvrage n'expose pas ces diverses théories mais reprend le problème en profondeur et tente de lui rapporter une solution valable grâce à un recours consciencieux aux sources. Un des objectifs de cet ouvrage consiste à montrer que, dans l'action sacrificielle telle que l'A. l'explique, se réalise à la perfection cette heureuse formulation du mystère salvifique : "L'Humanité du Christ, son âme et son corps, est comme le creuset où Dieu a refondu son œuvre, l'argile où il a repétri sa créature nouvelle".

MAEGAWA, Iachum Noboru, O.F.M., *La doctrine de Jean Gerson sur saint Joseph*. Centre de recherches et de documentation, Oratoire Saint-Joseph, Montréal 1961. 90pp. 22cm.

Parmi les anciens traités sur saint Joseph, celui de Jean Gerson détient incontestablement une place de premier plan à cause de son originalité et de son influence. L'A. entreprend le présent travail en vue de donner un exposé théologique d'ensemble sur saint Joseph.

BOISVERT, Lorenzo, O.F.M., *Doctrina de membris Ecclesiae iuxta documenta magisterii recentiora*. Éditions Franciscaines, Montréal 1961. 179pp. 24cm. \$2.00.

Le problème que traite l'A. dans cet

ouvrage est le suivant : Quelles sont les conditions requises pour être réellement membre de l'Église ? Dans le but d'apporter quelque lumière sur ce problème difficile, l'A. réunit et analyse les textes du Magistère, depuis le 1er Concile du Vatican (1869-1870) jusqu'à l'encyclique *Mystici Corporis* (1943). Vu la valeur exceptionnelle de cette encyclique, l'A. en fait une analyse très élaborée et groupe les résultats autour de l'affirmation principale : "Mais seuls font partie des membres 'reapse' de l'Église ceux qui ont reçu le baptême de régénération et professent la vraie foi, qui d'autre part ne se sont pas pour leur malheur séparés de l'ensemble du Corps, ou n'en ont pas été retranchés pour des fautes très graves par l'autorité légitime". Tous les théologiens qui s'intéressent aux problèmes ecclésiologiques actuels auront à consulter ce travail. Ceux-là surtout, que le mouvement œcuménique intéresse, trouveront dans ce volume la base indispensable à leur étude : la pensée exacte de l'Église au sujet de ses membres.

DELHAYE, Philippe, *Permanence du droit naturel*. (Coll. *Analecta Mediaevalia Namurcensia*, 10). Éditions Nauwelarts, Louvain 1961. 153pp. 25cm.

Les païens comme les chrétiens, des auteurs intellectualistes comme S. Thomas, volontaristes comme Occam, empiristes comme Hobbes parlent du droit naturel et s'y réfèrent pour fonder, en tout ou en partie, un style de vie. De la confrontation des textes, surgit une doctrine qui dans la ligne de S. Paul, de S. Augustin, de S. Thomas s'impose à nous et nous enrichit. En ce sens-là, on peut parler d'une permanence doctrinale du droit naturel. L'A. termine

son exposé en donnant des perspectives intéressantes concernant le droit naturel en philosophie et en théologie morale. Nous recommandons particulièrement cet ouvrage du plus éminent moraliste de l'époque moderne.

HAMELIN, Alonzo-M., O.F.M., *L'École Franciscaine, de ses débuts jusqu'à l'occamisme*. Pour l'histoire de la théologie morale. (Coll. *Analecta Mediaevalia Namurcensia*, 12). Éditions Nauwelarts, Louvain 1961. VI-78pp. 25cm. \$2.00.

Le professeur de dogme trouve facilement les renseignements historiques qui devraient éclairer ses recherches. Le professeur de morale, lui, ne peut recourir ni à une œuvre synthétique, ni à une série nombreuse de monographies. Les recherches historiques médiévales sur le sujet se résument à un nom, celui de Dom Lottin. L'A. veut apporter son concours à l'élaboration d'une histoire de la théologie morale; il concentre son étude sur la morale de la première école franciscaine, depuis Alexandre de Halès, jusqu'à Guillaume d'Occam. "Non seulement l'œuvre a une grande valeur intrinsèque mais il est les prémisses d'une grande œuvre... Puisse donc le P. Hamelin faire école! Puisse son exemple rénover nos courages! Puisse son livre être suivi rapidement d'autres œuvres de pareille valeur!" (Préface).

VERNEAUX, Roger, *Problèmes et mystères du mal*. Éditions P. Téqui, Paris 1961. 204pp. 20cm. 8,00NF.

Réfléchir sur l'expérience universelle du mal, dire aussi simplement que possible comment il apparaît soit aux yeux de la raison, soit aux yeux de la foi, tel est le but que s'est assigné l'A. Son livre, qui traite du mal selon les vues les plus classiques de la philosophie chrétienne, ne laisse dans l'ombre aucune question essentielle. Il aborde tous

les aspects, si divers, d'un des problèmes les plus troublants qui se posent à l'homme.

HUNERMANN, G., *A la table du Seigneur*. Récits eucharistiques pour les jeunes. Éditions Salvator, Mulhouse 1961. 184pp. 19cm. 6,90NF.

Dans le présent ouvrage G. Hunermann offre aux premiers communiant, qu'il s'agisse de la première communion privée ou de la communion solennelle, un recueil de récits captivants. Avec un goût très sûr, l'A. a su choisir, dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, les sujets les plus capables de préparer ses jeunes lecteurs à leur rencontre avec la sainte Eucharistie. Ce bel ouvrage n'est pas seulement une préparation idéale pour les premiers communiant, mais constitue aussi un magnifique cadeau-souvenir pour les enfants qui viennent de fêter le plus beau jour de leur vie.

HERRMANN, Robert, *La charité dans l'Église, de ses origines à nos jours*. Coll. Charité vivante. Éditions Salvator, Mulhouse 1961. 197pp. 19cm. 8NF.

Notre époque est tentée d'oublier l'enracinement de la Charité dans le Cœur même de Dieu. Pour beaucoup, le mot s'est vidé de son sens; d'autres n'ont que dédain pour une attitude qu'ils jugent dépassée par la technique et le progrès social. Ce premier volume de la collection *Charité Vivante* donne un aperçu historique de l'immense œuvre de miséricorde accomplie par l'Église au cours des âges. Succincte sans être aride, soucieuse d'éclairer les horizons temporels de la charité, les conjonctures mentales et sociales de chaque époque, cette étude sérieuse et attachante est bien propre à faire découvrir un aspect essentiel, mais trop peu connu, de la Mission de l'Église: perpétuer dans le monde la Charité du Christ.

nécrologie

Les Clercs Saint-Viateur : V.F. Roger Courtemanche.

Les Frères des Écoles Chrétiennes : V.F. Majoricus Barnaby (Elzéar Sauvé).

Les Frères de Saint-Gabriel : V.F. Hubert Gabriel (Wilfrid Croisetière).

Les Servantes du Cœur Immaculée de Marie : Sr Marie Arthur (Marie Eva Routhier).

Les Religieuses de la Société de Marie Réparatrice : Sr Marie de S. Marcel Desnoyers.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal : Sr Adrienne Gadbois, Sr Marie Anne Désilets, Sr Agnès Dunlavey.

Les Sœurs de Sainte Croix et des Sept Douleurs : Sr Marie de S. Léonille (Émélia Gaudreau), Sr M. de S. Jean de Matha (M. Délia Thérien).

Les Sœurs de Charité de la Providence de Montréal : Sr Photina (Charlotte L'Heureux), Sr Frances Maureen (Helen Elizabeth Nichols).

Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie : Sr Marie du Cénacle (Maria Tessier), Sr Marie Adelvina (Lucia Laferrière).

Les Sœurs de Sainte Anne : Sr M. Victorien (Rose Délima Riopel).

Les Petites Sœurs de la Sainte Famille : Sr Sainte Jeanne des Anges (Marie Anne Béliveau), Sr Saint Germain (Adéline Bourget).

Les Sœurs Missionnaires de l'Immaculée Conception : Sr Marie Angéline (Mary Donovan).

Les Petites Sœurs Franciscaines de Marie : Sr Marie Elisabeth (Victoria Viens).

